



Reçu à la Préfecture  
des Côtes d'Armor, le

17 DEC. 2010

DIRECTION des RELATIONS

avec les COLLECTIVITES TERRITORIALES

**SMETTRAL**

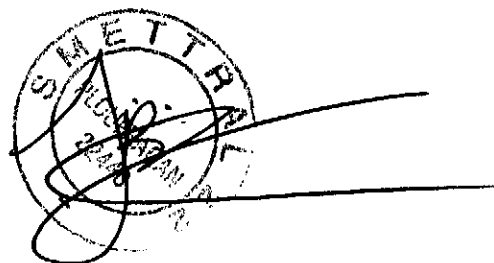
**PREFECTURE DES COTES D'ARMOR**  
**Contrôle de Légalité**

**Objet : Délibérations Comité Syndical du lundi 13 décembre 2010**

NATURE DES DOCUMENTS	NBRE	OBSERVATIONS
<p>Bonjour,</p> <p>Veillez trouver ci-joint l'ensemble des délibérations du comité syndical du 13/12/2010.</p> <p>Restant à votre disposition pour tout complément d'information.</p> <p>Cordialement</p> <p><b>JB ORVEILLON</b> Directeur du SMETTRAL</p>	2	<p>Vous en souhaitant bonne réception.</p> <p>Prière de nous retourner un exemplaire après visa</p>

A Ploufragan, le 16 décembre 2010

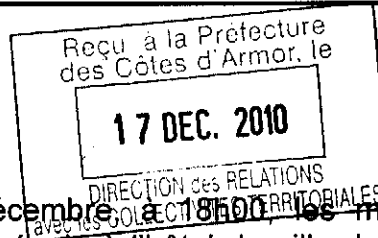
**Pour le SMETTRAL**  
**Jean-Benoît ORVEILLON**



## SMETTRAL 22

### COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2010

Convocation du 30 novembre 2010  
Affichage du 14 décembre 2010



L'an deux mille dix, le 13 décembre 2010, les membres du Comité Syndical du SMETTRAL 22, se sont réunis à l'hôtel de ville de Saint-Brieuc sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du SMETTRAL 22.

#### PRESENTS

M. Alain JOUAN, Claude BLANCHARD, Albert MAHE, André RIO, Jean-Guy LE BERE, Bernard LE RUN : **SMICTOM des CHATELETS**

M. Thierry BURLOT, Christian LEMAITRE, Jean-Paul LE VAILLANT : **SMITOM de LAUNAY LANTIC**

M. Jean-Luc BARBO, Pierre LE HELLOCO, Michel GESRET, Gilbert BAUDET, Gaston PORTEFAIX, Daniel NABUCET, Roland PINEAU : **SMICTOM du PENTHIEVRE-MENE**

#### POUVOIRS

M. Jacques DUMORTIER : pouvoir à T. BURLOT  
M. Jean BASSET : pouvoir à Alain JOUAN

#### AUTRES PARTICIPANTS

Mme JEULAND, Mlle LASSALLE, Mme LE BOUVIER, M ORVEILLON, M BRIAND, M CADEC...

Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 18

\*\*\*

## OBJET : CONTRAT BAREME E ECO-EMBALLAGES

Lors d'une réunion régionale, organisée par Eco-Emballages à Rennes, le vendredi 5 novembre 2010, l'Eco-organisme a présenté aux collectivités présentes le nouveau barème national permettant de financer le dispositif français de collecte sélective des emballages ménagers.

Ce nouveau barème appelé « E » prend en compte les objectifs du Grenelle en apportant des soutiens financiers aux collectivités locales ayant mis le tri en place sur leur secteur. Pour les collectivités qui répondraient à l'objectif de recyclage de 75% des emballages ménagers recyclables sur leur territoire, les soutiens apportés devraient permettre de couvrir plus de 80% des coûts de collecte et traitement d'un service optimisé.

Afin de se rendre compte de l'impact financier que ce nouveau barème apporte par rapport à l'ancien (barème D en cours), Eco-Emballages a distribué un simulateur pour que chaque collectivité jauge de la pertinence de signer ce nouveau contrat. En cas d'intérêt des collectivités pour ce nouveau dispositif de soutiens, elles peuvent signer ce nouveau contrat dès le 1 janvier prochain. Et cela, malgré l'éventualité d'une échéance de contrat barème D au 31 décembre 2011.

Au niveau SMETTRAL, le contrat barème D à deux têtes, SMETTRAL (zone rurale) + Saint-Brieuc Agglomération (zone urbaine) arrive à échéance le 31 décembre 2011. La question était donc de savoir si les collectivités de la zone centrale avaient intérêt de signer de façon anticipée ce nouveau contrat ou non, et dans un deuxième temps se décider sur le fonctionnement à adopter (Un seul contrat ou retour à des contrats par EPCI de collecte) ?

**1<sup>ère</sup> information** : sur la base des résultats de tonnes recyclées en 2009, des simulations ont été réalisées. Le barème E est largement plus intéressant financièrement que le barème D : passage d'un soutien d'environ 2 370 000 € à un estimatif de 3 700 000 € pour le E.

Les collectivités ont donc tout intérêt à signer de façon anticipée ce nouveau contrat.

**2<sup>ème</sup> information** : financièrement, un contrat unique paraît plus attractif que 11 contrats seuls (1 contrat par EPCI de collecte). 1 contrat unique = 3 700 000 €, 11 contrats seuls = 3 610 000 €.

Les collectivités ont donc tout intérêt à signer un contrat unique SMETTRAL.

Fort de ce constat, le Président du syndicat, Thierry BURLOT propose deux choses :

- Délibérer dès aujourd'hui, au niveau SMETTRAL, pour lui permettre de signer le contrat Eco-Emballages au nom des collectivités adhérentes au SMETTRAL. Cette délibération n'aura de valeur que si les 11 EPCI de collecte de la zone centrale délibèrent également dans leur structure, sur le principe d'un contrat unique.
- Rédiger, d'ores et déjà, une proposition de convention de mandat, qui devra être ratifiée par chacune des EPCI de collecte pour autoriser le

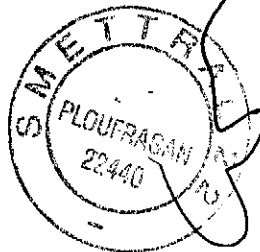
SMETTRAL à gérer administrativement le contrat Eco-Emballages barème E, pour le compte des collectivités membres. Cette convention intégrera les règles de répartition entre collectivités de l'ensemble des soutiens annuels perçus par le SMETTRAL pour le compte des EPCI de collecte, avant reversement.

Après délibération, le Comité Syndical, par vote à main levée, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président du SMETTRAL à signer le contrat barème E Eco-Emballages, pour le compte des EPCI de collecte membres du SMETTRAL, sous réserve que celles-ci délibèrent pour la contractualisation d'un contrat unique et signent donc la convention de mandat et de répartition proposée.

Le comité syndical **APPROUVE**, également, l'envoi d'un courrier explicatif à chacune des EPCI de collecte, accompagné d'une délibération type ainsi que du projet de convention de mandat et de répartition.

Certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le *16/12/* 2010.

**Le Président du SMETTRAL  
Thierry BURLOT**



## SMETTRAL 22

### COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2010

Convocation du 30 novembre 2010  
Affichage du 14 décembre 2010

Reçu à la Préfecture  
des Côtes d'Armor

17 DEC. 2010

DIRECTION des RELATIONS  
avec les COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille dix, le 13 décembre, à 18h00, les membres du Comité Syndical du SMETTRAL 22, se sont réunis à l'hôtel de ville de Saint-Brieuc sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du SMETTRAL 22.

#### PRESENTS

M. Alain JOUAN, Claude BLANCHARD, Albert MAHE, André RIO, Jean-Guy LE BERE, Bernard LE RUN : **SMICTOM des CHATELETS**

M. Thierry BURLOT, Christian LEMAITRE, Jean-Paul LE VAILLANT : **SMITOM de LAUNAY LANTIC**

M. Jean-Luc BARBO, Pierre LE HELLOCO, Michel GESRET, Gilbert BAUDET, Gaston PORTEFAIX, Daniel NABUCET, Roland PINEAU : **SMICTOM du PENTHIEVRE-MENE**

#### POUVOIRS

M. Jacques DUMORTIER : pouvoir à T. BURLOT

M. Jean BASSET : pouvoir à Alain JOUAN

#### AUTRES PARTICIPANTS

Mme JEULAND, Mlle LASSALLE, Mme LE BOUVIER, M ORVEILLON, M BRIAND, M CADEC...

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18

\*\*\*

## DESIGNATION DE 3 NOUVEAUX MEMBRES POUR LE BUREAU

Conformément à la délibération du 30 juin dernier, les trois syndicats de traitement, propose chacun un candidat susceptible d'intégrer le bureau du SMETTRAL.

En effet, suite à l'élection de monsieur Claude BLANCHARD, comme nouveau vice-président et à la remarque de la Chambre Régional des Comptes sur le nombre non-conforme des membres du bureau par rapport aux statuts du syndicat, la constitution du Bureau déplore 3 membres manquants.

Les 3 candidats sont :

- **Jean-Guy LE BERE**, en qualité de délégué issu du SMICTOM des Châtelets
- **Jean-Paul LE VAILLANT**, en qualité de délégué issu du SMITOM de Launay-Lantic
- **Gilbert BAUDET**, en qualité de délégué issu du SMICTOM du Penthièvre-Mené

Après délibération, le Comité Syndical, par vote à main levée, à l'unanimité, **APPROUVE** la nomination de ses trois membres complémentaires au sein du bureau du syndicat.

Certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le *16/12/* 2010.

Le Président du SMETTRAL  
Thierry BURLLOT

